Conseil d'administration 07 novembre 2023



006-200094399-20231128-5-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-11-2023

Publication le : 28-11-2023

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Approbation de l'affectation de résultat

Délibération n° CA-2023-17

Date de convocation: 24 octobre 2023

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

DUQUESNE Céline, GINESY Charles Ange, GRANDBOUCHE Thierry, KONOPNICKI David, PIAZZA Cyril, SALOMONE Anthony

Titulaires absents:

BARENGO-FERRIER Martine, BECK Xavier, CASTEL Raoul, CIAIS Roger, DAVID Jean-Paul, D'INTORNI Christelle, LAVAGNA Maurice, LOMBARDO Gérald, PAGANIN Michèle, ROSSI Michel, SATTONNET Anne, TRABAUD Dominique

Suppléants présents :

BENASSAYAG Marie, BERNARD Yannick, BRUNO Philip, LELLOUCHE Vanessa, MALFATTO Marc, OLHARAN Sébastien, OLIVIER Michèle

Pouvoirs:

DAVID Jean-Paul à GINESY Charles Ange, CASTEL Raoul à GRANDBOUCHE Thierry, FILIPPI Albert à PIAZZA Cyril, TRABAUD Dominique à MALFATTO Marc.

Secrétaire de séance :

PIAZZA Cyril

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu le vote des comptes de gestion administratif 2022 et la constatation des résultats ;

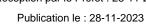
Vu la délibération n°CA-2023-03 relative à l'affectation de résultat 2022 ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

006-200094399-20231128-5-AU

Acte certifié éxécutoire







Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide:

- D'adopter l'affectation du résultat 2022 d'un montant de 770 340 € dont le document figure en annexe.

Ont participés au vote : 17 dont 4 pouvoirs

Voix pour: 17 Voix contre: 0 Abstention:0

Nice, le 07 novembre 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes,

Charles Ange GINESY



AFFECTATION DE RESULTAT

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

		RESULTAT [RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	296 428,66	579 202,98	487 065,68	A1 769 840,00
Investissement	200,00	(1) 00'0	(1) 0,00 A2	A2 -500,00
Fonctionnement	295 928,66	579 202,98 (2)	(2) 487 065,68 A3	A3 770 340,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

AR-Préfecture de Nice

006-200094399-20231128-5-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-11-2023

Publication le : 28-11-2023